

**Délibération N° 2025-04-02-F**

Budget du Restaurant administratif "Le Guinguet" Compte de gestion 2024.

**Département du Val-de-Marne**

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

## Nombre de membres composant

Le Conseil Municipal .....	45
Membres en exercice .....	45
Présent.e.s ou représenté.e.s à la séance .....	40
Absent.e.s .....	5

**SÉANCE DU 10 AVRIL 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le **dix avril**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **trois avril**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

**ÉTAIENT PRÉSENT.E.S**

M.GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, M. SEYE, M. LACHELACHE, Mme NIAKHATE, M. MORA, M. DAMIANI, M. GUENICHE, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CLERGET, Mme LARABI, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, Mme GARNIER, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT GAL, M. RISPAL, M. NOMBO POATY, Mme TRANCART, M. KEITA, M. FOURESTIER, Mme CHAMBRE-MARTIN, Mme LAROQUE (départ 22h), Mme CAZALS, M. TARGUI, Mme CACAIS-BARANGER

**EXCUSÉ.E.S - REPRÉSENTÉ.E.S**

Mme NAIT-BAHLOUL	a donné mandat à Mme GARNIER
Mme BENZIANE	a donné mandat à Mme SAINT GAL
Mme AVOGNON ZONON	a donné mandat à M. LEBLANC
M. MATHIEU	a donné mandat à Mme CAZALS
M. BERTRAND	a donné mandat à CACAIS-BARANGER
Mme LELU	a donné mandat à Mme BOUHADA
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à M. ORJEBIN

**ABSENT.E.S**

Mme FENASSE, M. BRUNET, Mme MICHEL, Mme INDJA, M. DE LA CROIX

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

**Monsieur MORA** ayant obtenu la majorité des voix, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

**LE CONSEIL,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2121-31, L.2221-1 et suivants et D.2343-1 et suivants,

**VU** la délibération n°2024-04-12-F du 04 avril 2024 portant adoption du budget primitif du Restaurant administratif « le Guinguet » pour 2024,

**VU** la délibération n°2024-11-02-F du 14 novembre 2024 portant adoption de la décision modificative n°1 du budget primitif du Restaurant administratif « le Guinguet » pour 2024,

**CONSIDERANT** le compte de gestion de l'exercice 2024 du budget annexe du Restaurant administratif dressé par le comptable public du service de gestion comptable de Vincennes,

**CONSIDERANT** que le compte de gestion 2024 du budget annexe Restaurant administratif a été certifié exact dans son résultat par le comptable public et le directeur départemental des finances publiques du Val de Marne,

**Sur avis de la Commission des Finances,**

**Après en avoir délibéré**

**À L'UNANIMITÉ**

**DECIDE,**

**Article1 :** D'arrêter le compte de gestion du comptable public du budget annexe du restaurant administratif « Le Guinguet » pour l'exercice 2024.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Fontenay-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification (ou de sa publication). L'absence de réponse à ce recours dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Melun – 43, rue du Général de Gaulle - 77000 Melun – dans le délai de deux mois :

- à compter de la notification (ou de la publication) de la délibération ;
- à compter de la réponse de l'administration, si un recours administratif a été préalablement formé. »

Transmission électronique en  
Préfecture du Val-de-Marne  
le .....1.8.AVR.2025.....

Publication  
le .....1.8.AVR.2025.....

Notification  
le .....

Certifié exécutoire

Le Maire,  
Pour le Maire,  
l'Adjointe Déléguée  
Anne KLOPP



POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS

Maire



Pour le Maire,  
l'Adjointe Déléguée  
Anne KLOPP